

A quoi servent les radars ?



Article rédigé par *Le Point*, le 10 février 2019

Source [Le Point] Alors que les dépassements du 80 km/h ont bondi de 268 % à hauteur des radars neutralisés, la mortalité a diminué. Une démonstration historique.

Excepté pour la collecte des PV auprès de bons citoyens piégés par la limite au kilomètre-heure près, [les radars](#) n'ont plus du tout le rôle pédagogique qu'on leur prête trop souvent, mais demeurent bien une redoutable pompe à finances. C'est le constat que l'on peut dresser incidemment à la suite de la mise hors service reconnue et comptabilisée d'au moins la moitié du parc des radars fixes à compter du début du mouvement des Gilets jaunes. [Et plus de 60 % ensuite.](#)

Que s'est-il passé durant cette période ? Bon nombre de [ces radars neutralisés, c'est-à-dire masqués, recouverts de peinture ou coiffés d'une poubelle retournée](#), se sont retrouvés dans l'incapacité de flasher les contrevenants. Mais le système de mesure lui-même est resté opérationnel, a continué à mesurer les vitesses et a transmis au central de traitement le nombre d'infractions commises à leur hauteur, mais sans les photos-témoin.

Le bilan est très surprenant et a été révélé par le ministre de l'Intérieur, [Christophe Castaner](#), interviewé par [Jean-Jacques Bourdin](#) sur [RMC](#). Alors qu'il commentait les résultats qualifiés avec beaucoup d'emphase d'« historiques » par le Premier ministre [Édouard Philippe](#), cherchant sans doute à crédibiliser sa mesure du 80 km/h décrétée à partir du 1er juillet, Christophe Castaner est venu doucher sans le vouloir ce bel enthousiasme.

Il a en effet indiqué que, sur ces radars seulement neutralisés et non vandalisés, les infractions relevées avaient augmenté de 268 % ! « Certains sont juste bâchés, a indiqué Christophe Castaner. Et donc on a à la fois la photographie qui ne peut plus se faire, mais on a toujours le radar qui permet d'enregistrer la vitesse de passage des véhicules », a-t-il précisé, soulignant au passage un quasi-quadruplement des excès de vitesse à la hauteur de ces radars. Mais le ministre de l'Intérieur ne dit pas l'importance des dépassements, moins de 10 km/h, 20, 30, 40 ou plus de 50 km/h ? Une information capitale.

Retrouvez l'intégralité de l'article [ici](#)

10/02/2019 07:00